

Conseil D'Ecole de l'école élémentaire Falguière du 18 mars 2008

Etaient présents :

La directrice : Madame Maisonneuve.
Madame André, Déléguée Départementale de l'Education Nationale
Invité : Monsieur AZIZA, association Surfrider Europe

Les enseignantes de l'école :

Madame Feurgard, Madame Incerti, Madame Chamard-Siau
Madame Rocca, Mademoiselle Girard remplaçant Madame Potaux, Madame Pasquet-Fortuné remplaçant Madame Guitard, Madame Defrenne, et Madame Milecamp (PVP EPS) .

Etaient absentes excusées :

Madame De Clermont-Tonnerre, représentant la mairie du XVème arrondissement et Conseiller de Paris
Madame Guyard Christine, Professeur d'Arts plastiques
Madame Reynal Gaëlle, Professeur de musique
Madame Sirgent Dominique, Professeur d'école du CM1B
Madame Hoarau, Directrice du centre de loisirs Falguière et Vaugirard, documentaliste de l'école élémentaire Falguière

Les délégués des parents d'élèves

FCPE : Monsieur Crouzet suppléant (remplaçant Monsieur Serres-Palson), Monsieur Vargas.
PEEP : Madame Messenger, Madame Crantelle, Madame Sirven, Madame Le Namouric suppléante (remplaçant Madame Crouzet), Madame Damez-Fontaine suppléante (remplaçant Monsieur Le Meur)

Secrétaire de séance : - Madame Pasquet-Fortuné

Procès verbal rédigé par Madame Maisonneuve, présidente du Conseil d'école.

Ordre du jour :

A Rentrée scolaire 2008 2009

- Ø Effectifs et ouverture éventuelle de la dixième classe
- Ø Information donnée sur Base Elèves
- Ø L'inscription au CP
- Ø Nouveau calendrier 2008/2009 sans les samedis
- Ø Information sur la demi-journée banalisée pour la concertation sur les nouveaux programmes
- Ø L'enseignement d'une langue étrangère en septembre 2008 : Pour qui ? Par qui ?
- Ø Les demandes d'ateliers bleus pour septembre 2008

B Hygiène /Sécurité/Travaux

- Ø Enquête sur la résistance aux poux
- Ø Le poids des cartables .Que faire ?
- Ø Surveillance des élèves pendant les récréations, l'interclasse et à 16h30, avant l'étude ou les ateliers bleus.
- Ø Accueil au sein de l'école des élèves en situation de handicap sur une courte période.
- Ø Travaux en cours ou en attente

C La communication avec les familles :

- Ø Modalités d'organisation de la deuxième réunion de rencontre entre les familles et les enseignants.

- Ø Rôle et fonction du site de l'école Falguière mis en ligne récemment.
- Ø Le spectacle de fin d'année.

D Les actions 2007 2008 du projet d'école

- Ø Les actions de l'axe 1 : le soutien aux élèves en difficulté
Les demi- groupe et la problématique des emplois du temps ; la mise en place des PPRE
- Ø Les actions de l'axe 2 : maîtrise de la langue orale et écrite
 - § le « Sacré Falguière » sur le site de l'école
- Ø Les actions de l'axe 3 devenir un citoyen responsable
 - § -sorties des classes de CM2 en liaison avec la pollution
 - § -le jardinage
 - § -l'élevage des escargots
 - § -l'enregistrement des chants sur un CD pour offrir aux enfants malades de Necker

E - La coopérative scolaire : Bilan et dépenses prévues

F- L'EPS à l'école

Préambule : Le compte rendu de l'école élémentaire Falguière sera désormais consultable en ligne dans la rubrique « Conseils » sur le site de l'école : <http://ec-20-falguiere.scola.ac-paris.fr>;

Il sera également affiché à l'extérieur de l'école dans la vitrine prévue à cet effet.

Madame Claire de Clermont-Tonnerre, représentante de la mairie du XVème arrondissement et actuellement en campagne sur une liste municipale, en raison donc des élections municipales, ne pourra assister ce soir au Conseil d'école .Tous les membres du Conseil d'école ici présents tiennent à remercier chaleureusement Madame De Clermont-Tonnerre pour sa droiture, son honnêteté, son investissement et son efficacité au service des familles et des élèves de l'école élémentaire Falguière et ce depuis plusieurs années.

La directrice de l'école, présidente du Conseil d'école, essaie de satisfaire les deux fédérations dans leurs propositions d'ordre du jour. Celui-ci est particulièrement dense et nous ne pourrions traiter, c'est certain, tous les points sur les deux heures imparties. Les points non abordés le seront au troisième conseil d'école au mois de juin.

A Rentrée scolaire 2008 2009 :

1-Effectifs et ouverture éventuelle de la dixième classe :

Actuellement, nous accueillons 246 élèves répartis en 9 classes. Notre moyenne générale est de 27,3.

En janvier 2008, nous avons accueilli 6 nouveaux élèves !

L'année prochaine 2008/2009, les anticipations de carte scolaire en liaison avec la maternelle laisse entrevoir un effectif global de 257 élèves. (Moyenne générale de 28,6) Si cet effectif global se révélait stable en juin 2008, nous pourrions obtenir une ouverture de classe. De 9 classes, nous passerions à 10 classes. Mais, les effectifs fluctuent, même pendant les vacances ! Il faut être donc prudent sur cette ouverture de classe ! Madame l'Inspectrice de notre circonscription, selon les chiffres donnés par les directrices de la maternelle Vaugirard et Falguière, a demandé au premier trimestre, une ouverture de classe pour l'école élémentaire Falguière. Une ouverture de classe s'effectue lorsque la moyenne générale de l'école est supérieure à 28.

La fédération PEEP de notre école a rencontré Madame l'Inspectrice au sujet de cette ouverture de classe.

Madame l'Inspectrice a affirmé qu'elle avait bien demandé une ouverture de classe mais c'est Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui décide des fermetures et des ouvertures de classe sur l'ensemble de Paris.

Elle pense que cette ouverture de la dixième classe pourrait devenir une ouverture conditionnelle. A la rentrée 2008, elle viendra compter les élèves le premier jour de classe et selon les chiffres, l'ouverture s'effectuera ou ne s'effectuera pas !

C'est d'après les enseignantes le pis scénario qui puisse être proposé pour une rentrée scolaire ! On réalise une rentrée avec la structure dite de neuf classes. Les répartitions des élèves se font en Conseil des maîtres au mois de juillet et cela demande beaucoup de réflexion pour équilibrer les classes. Les élèves sont donc répartis dans les 9 classes, fruit d'un travail en amont réfléchi mais si l'ouverture est validée le 2 ou le 3 septembre 2008, les élèves sont alors affectés différemment ... et on change tout ! La commande mobilier n'a pas, non plus été, effectuée ni les séries e livres et de matériel scolaire...

Effectifs connus au 18 mars :

CP 51 élèves

CM1 : 44 élèves

CE1 : 54 élèves

CM2 : 51 élèves

CE2 : 57 élèves

Espérons que toutes les Grandes Sections annoncées se feront inscrire au Cours Préparatoire à Falguière et que nous aurons autant d'arrivées que de déménagements cet été !

2- Informations données sur le logiciel Base Elèves 1^{er} degré :

Le ministère de l'Education Nationale met en place un système d'informatisation pour la gestion des élèves des écoles maternelles et élémentaires. Cette application dénommée « Base élèves premier degré » est en cours d'implantation à Paris. Les directeurs sont actuellement en formation pour apprendre à utiliser la Base Elèves.

A Paris, les directeurs n'auront pas autant de travail à réaliser que leurs collègues de province et de banlieue. En effet, la Ville de Paris a déjà son logiciel informatique utilisé par toutes les mairies d'arrondissement depuis plusieurs années ; ce logiciel s'appelle « GEPI. Un transfert sera effectué de GEPI sur Base Elèves. Les directeurs auront donc moins de champs à remplir.

Base Elèves est un logiciel informatique qui permettra d'effectuer de nombreuses opérations administratives et devrait faciliter le travail administratif des directeurs d'écoles sur le territoire national.

Inscription scolaire, sous la responsabilité du maire

Répartition des élèves dans les classes

Admission d'un élève par le directeur d'école

Suivi de la scolarité et des passages

Radiation d'un élève

Gestion courante du directeur d'école (édition des listes d'élèves, fiches de renseignements, documents administratifs)

Suivi des effectifs au niveau des Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN), Académique (IA) et rectorat

Prévision des effectifs de l'école

Utilisation de la Base par l'IEN, l'IA et le rectorat

Statistiques académiques et nationales

Tous les élèves de toutes les écoles maternelles et élémentaires, publiques et privées seront inclus dans cette base.

Les élèves « hors école » (instruits dans leurs familles, inscrits au CNED, hospitalisés ou orientés dans un établissement spécialisés) seront également pris en compte.

Chaque élève aura un identifiant national.

Les données nominatives ne seront accessibles qu'aux acteurs locaux sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie. Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exercera auprès du directeur dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004

La CNIL a donné son accord le 24 décembre 2004.

Les parents d'élèves de ce Conseil d'Ecole expriment leurs inquiétudes et ont peur d'un fichage d'enfant préjudiciable aux familles les plus fragiles. La question des nationalités par exemple n'est pas appréciée et beaucoup s'insurge sur ce champ à remplir. La directrice précise que certains champs ont été supprimés ; entre autre, la date d'arrivée sur le territoire français. Des réunions ont lieu un peu partout sur Paris pour étudier de près cette mise en place de fichier. Au troisième conseil d'école, nous aurons sûrement plus de précisions de la part des uns et des autres afin d'en débattre.

3- L'inscription au CP :

L'inscription à l'école élémentaire d'un enfant déjà scolarisé dans une école publique parisienne en 2007/2008 est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche à la mairie d'arrondissement. Les parents sont informés par courrier des coordonnées de l'école de périmètre. Une fiche d'inscription est envoyée par courrier par les services du bureau des écoles de la mairie d'arrondissement. Cette fiche comporte un numéro informatique nécessaire au directeur pour admettre l'enfant dans l'école. Vous déposez le plus rapidement possible cette fiche à la loge de l'école élémentaire sans oublier d'indiquer vos coordonnées téléphoniques sur la dite fiche. La directrice prendra contact avec vous pour déterminer la date de l'entretien qui permettra d'officialiser l'admission de votre enfant à l'école.

4- Le nouveau calendrier 2008/2009 sans les samedis

Les samedis ne seront plus des matinées travaillées. Les écoles seront donc fermées tous les samedis matins. Les heures du samedi ne seront pas non plus transférées sur d'autres jours : de 26 heures scolaires, nous serons à 24 heures scolaires.

Rentrée scolaire des enseignants : Le lundi 1er septembre 2008. Rentrée scolaire des élèves : Le mardi 2 septembre 2008

Vacances de la Toussaint : Du samedi 25 octobre 2008 au jeudi 6 novembre 2008

Vacances de Noël : Du samedi 20 décembre 2008 au lundi 5 janvier 2009

Vacances d'hiver : Du samedi 14 février 2009 au lundi 2 mars 2009

Vacances de printemps : Du samedi 11 avril 2009 au lundi 27 avril 2009

Vacances d'été : Du jeudi 2 juillet 2009 au mercredi 2 septembre 2009

Le lundi de Pentecôte est férié pour les élèves. Les écoles, collèges et lycées seront fermés ce jour-là. Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués

5-Information sur la demi-journée banalisée du 29 mars 2008 :

L'inspecteur d'Académie de Paris libère le samedi 29 mars 2008 pour les élèves afin de permettre aux enseignants d'étudier les Nouveaux Programmes proposés par le ministère actuel. Premier constat qui pose question : de 3 heures d'Education Physique hebdomadaires, il faudra réaliser 4 heures d'éducation Physique hebdomadaires. De 26 heures de travail scolaire, nous diminuerons à 24 heures. Les nouveaux programmes même si la présentation d'une forme plus condensée et plus courte est claire et précise, ne proposent pas une diminution du contenu des programmes. Une heure d'EPS supplémentaire, de l'histoire de l'art (dès le CP) en plus, une langue vivante étrangère qui devrait être enseignée dès le CP. Les emplois du temps actuels comprenant les 26 heures d'enseignement sont déjà compliqués, les enseignantes se demandent comment elles pourront tout enseigner dans une grille horaire diminuée !

Monsieur Crouzet souhaiterait que les 3 heures actuelles d'éducation physique demandées actuellement par les textes soient réellement enseignées. Les enseignantes de l'école réagissent fermement en assurant que ce temps complémentaire de l'enseignement du PVP EPS (professeur Ville de Paris) exigé est assuré. Monsieur Crouzet précise qu'il ne s'agit que d'une enseignante de l'école. La directrice l'engage à vérifier auprès de cette enseignante si effectivement ces activités physiques, dans cette classe, ne sont pas réalisées. A sa connaissance, tous les enseignants de l'école appliquent les textes. Les parents d'élèves de la fédération PEEP, quant à eux, précisent que ce temps supplémentaire d'éducation physique, sans nier les bienfaits des activités physiques, n'est peut-être pas l'essentiel et préfèrent que les matières fondamentales soient, elles, bien travaillées.

6-L'enseignement d'une langue étrangère :

Monsieur Crouzet se montre insatisfait quant à l'enseignement de l'anglais à l'école élémentaire. Les élèves devraient bénéficier de cet enseignement dès le CE1, ce qui n'est pas le cas à l'école élémentaire Falguière. Pourquoi ? La directrice rappelle que, sur le site de l'école, une rubrique « langues étrangères à l'école primaire » est consacrée à l'information sur l'enseignement d'une langue étrangère dans les écoles primaires. Les classes dans lesquelles doivent être enseignée une langue vivante étrangère à partir de la rentrée 2007/2008 sont les classes de CM2, CM1, CE2 et CE1. En 2007/2008, à Paris, une langue vivante est enseignée pratiquement dans toutes les classes de cycle 3 : CE2, CM1, CM2 et dans plus de la moitié des classes de CE1. Si l'anglais est la langue la plus demandée, certains élèves apprennent l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais mais aussi le chinois, et l'arabe.

Qui enseigne une langue vivante dans les écoles primaires ?

1- Les professeurs des écoles habilités enseignent dans leur classe ou dans une autre classe, par échange de services, à raison de 2 séances de 45 minutes par semaine.

2- Les professeurs du second degré.

3- Les assistants étrangers.

4- Les intervenants recrutés par l'académie sont également habilités. Ils peuvent enseigner jusqu'à 18 heures maxima par semaine dans différentes écoles parisiennes.

A l'école élémentaire Falguière, les professeurs des écoles ne sont pas habilités à enseigner une langue vivante au sein de leurs classes.

L'inspection académique de Paris nomme pour une année scolaire un intervenant extérieur afin d'enseigner dans les classes l'anglais. Mais le nombre d'intervenants extérieurs n'étant pas suffisant, l'enseignement de l'anglais ne commence donc qu'à partir du CE2. Cette année scolaire 2007/2008, nous accueillons Madame Lazarian, intervenante recrutée par l'Académie. Elle enseigne l'anglais dans les classes de CE2, CM1 et CM2. Pour s'informer : <http://missionlangues.scola.ac-paris.fr/hs8.pdf>. BO N° 8 du 30 Août 2007. D'après les nouveaux programmes 2008, une langue vivante étrangère devrait être enseignée dès le CP (ce qui était déjà écrit dans les textes antérieurs !).

7- Les demandes d'ateliers bleus pour 2008/2009 :

Les ateliers bleus sont organisés par la Ville de Paris. La directrice propose, fin mars, des demandes d'ateliers bleus et s'appuie systématiquement sur l'enquête faite par la FCPE auprès des parents, voici maintenant deux ans. Elle demande chaque année les ateliers bleus qui sont appréciés. L'atelier anglais ouvert l'année passée uniquement pour le cycle 2 est un atelier très ludique. Il ne nous semble pas utile de demander un autre atelier bleu anglais pour le cycle 3.

La directrice demande donc à reconduire les ateliers : mime, judo, échecs, anglais auprès de la Ville de Paris pour l'année 2008/2009. Un atelier bleu supplémentaire informatique est également sollicité. Il faut tenir compte du nombre de locaux de l'école lorsqu'on propose des demandes supplémentaires d'ateliers bleus. Si l'ouverture de la dixième classe, souhaitée, se réalise, les demandes d'ateliers bleus ne pourront être augmentés : la mise à disposition des locaux se réduira ! Seule la salle informatique actuellement libre tous les soirs justifie donc cette demande d'atelier supplémentaire. Mais, attention, la directrice propose mais n'a pas de pouvoir de décision ! C'est la ville de Paris qui en fonction du budget global et de la disponibilité des associations (certaines sont fort demandées !) attribue les ateliers bleus.

B Hygiène/Sécurité/Travaux :

1-Travaux :

Les problèmes d'humidité persistent dans toute l'école. Les toilettes des enfants se dégradent de plus en plus; un problème de chauffage dans les toilettes ne permet pas d'enrayer ce problème d'humidité. La façade extérieure qui doit être refaite n'est pas prévue par la Cas (circonscription des affaires scolaires) dans les gros travaux à réaliser. Tous les petits travaux de finition, plusieurs fois signalés, (suite à d'anciens travaux) ne sont pas toujours réalisés. C'est décourageant !

Les luminaires : Deux fois de suite, des grilles de protection clipsées sur les néons sont tombées : une sur une table d'écopier (la classe était heureusement vide !) et une dans un couloir de l'école heureusement vide ! La directrice a signalé ces incidents (plus que fâcheux voir

dangereux !) au service compétent de la CAS du 15^{ème} arrondissement : les techniciens sont, la deuxième fois, venus en urgence et ont rafistolé les grilles dans toute l'école (qui risquaient de tomber) avec du gros fil de fer souple. D'après le chef de service, Monsieur De Neef, les anciens modèles ne présentent pas ce genre de risque (heureusement, nous en possédons encore beaucoup !) alors que les nouveaux modèles, eux, présentent ce problème de clipsage des grilles de protection. En tout cas, nous sommes toujours dans l'attente de réparation sérieuse de ces maintiens de grilles de luminaires. Les parents d'élèves vont se manifester auprès de la CAS afin de traiter sérieusement ce problème de luminaires

Les sols : les sols de circulation se soulèvent légèrement dans les couloirs des deux étages. Jusqu'à présent, aucune chute n'est à incriminer à ces légères différences de niveau et pourtant, adultes et enfants butent souvent sur ces petits dénivelés.

2- Hygiène :

Le médecin investigateur nommé par la DASES (direction des affaires sanitaires et sociales) de la Ville de Paris, est venu examiner, dans chaque classe, les élèves ayant donné l'autorisation pour cette étude. L'objectif de cette étude est de déterminer la fréquence des résistances des poux aux pédiculicides. Cette étude n'est pas un dépistage systématique des poux. Elle a été présentée aux enfants, de manière positive, comme une expérience scientifique permettant de faire évoluer, pour la collectivité, la résistance des produits aux poux.

3- Sécurité

Les récréations :

Les délégués de parents d'élèves PEEP ont été interpellés par deux parents d'élèves se plaignant de brimades envers leurs enfants pendant les récréations. Les enseignants rappellent qu'il ne faut pas hésiter à prendre contact très rapidement dans ce cas avec eux afin que cessent ces comportements inadmissibles. Toutefois, il est vrai que la cour de récréation n'est pas un lieu calme et serein, exempt de violences verbales ! Par contre, nous pouvons affirmer qu'il n'existe pas dans cette école de violences physiques graves (aucune bagarre par exemple signalée). La récréation ne dure qu'un quart d'heure.

Les délégués demandent s'il est possible d'organiser deux récréations ? L'école élémentaire Falguière, il est vrai, ne dispose que d'une petite cour et ce manque d'espace génère effectivement plus d'agitation ! Mais il n'est pas possible d'organiser ces deux récréations compte tenu de l'utilisation de la cour pour les cours d'éducation physique. D'autre part, une récréation entraîne des nuisances sonores très gênantes et il serait très difficile pour les élèves de se concentrer en classe pendant une récréation d'autres élèves. La montée, également, dans les escaliers est très bruyante. Ce serait une gêne et contrainte supplémentaire pour les élèves en classe.

4- Le poids des cartables :

Les enseignantes de l'école sont très attentives à ce que les élèves n'emmènent que le strict nécessaire et ce, en fonction des leçons données. Malheureusement, certains élèves emportent plus que le nécessaire indiqué par les maîtresses ! De plus, certains cartables vides sont déjà très lourds : l'armature, les roulettes pèsent souvent un poids non négligeable.

C-La communication avec les familles :

1-La deuxième réunion de rencontre entre les familles et les enseignants aura lieu dans les classes :

- le samedi 12 avril pour les CP, CE1, CM1/CM2, CM1B
- le lundi 14 avril et le mardi 15 avril à partir de 16h30 pour les CE2/CM1, les CE2A et CM2B.

Les horaires vous seront communiqués ultérieurement sur le cahier de correspondance et sur le site de l'école.

Le site de l'école est apprécié par les délégués de parents. Madame Sirven complimente la directrice pour la mise en ligne des livres interactifs.

2-Le spectacle de fin d'année :

Le spectacle aura lieu le dernier samedi du mois de juin ; il sera dédié à Madame Coatannoan, directrice de l'école maternelle Vaugirard qui part à la retraite en juillet.

L'estrade pour la réalisation de ce spectacle a été demandée par la directrice, au mois de février 2008. Monsieur Galy-Dejean, maire alors du XV^{ème} arrondissement, avait répondu par courrier qu'en fonction des élections municipales du mois de mars, il était préférable d'attendre l'élection de la nouvelle municipalité et de reprendre contact avec l'Etat spécial de la mairie en mars 2008.

D Les actions 2007/2008 du projet d'école

Actions de l'axe 3 : devenir un citoyen responsable sur le thème du développement durable, de la protection et du respect de l'environnement.

L'année passée nous avons initié les élèves de l'école au tri des déchets.

Cette année, nous abordons le thème de L'EAU et sur les dangers qui menacent les océans et les rivières. Des sorties et visites en liaison avec le thème sont organisées.

Monsieur AZIZA, parent d'élève de l'école, invité ce soir et membre actif de l'association Surfrider Europe, nous présente les actions qu'il organise en partenariat avec l'école.

L'association, agréée par le gouvernement dans le volet Education Populaire /Environnement, veut agir pour la protection de l'environnement en éduquant les jeunes enfants. Leur site : <http://www.surf-rider.fr> (proposé en 6 langues) offre des films, des jeux et outils pédagogiques pour apprendre à mieux protéger notre planète.

Actions prévues avec les classes de CM1/CM2 et CM2B (en continuité avec le thème de l'année passée sur le tri des déchets) sous la direction de Monsieur AZIZA :

-Une exposition sur le cycle de l'eau, et la protection des océans « Vagues et littoral » au premier trimestre leur a permis de s'informer et d'adopter des attitudes plus citoyennes envers l'environnement –un nettoyage des berges de la Seine est prévu en canoë Kayak insubmersible – et également le nettoyage d'une plage normande dans le cadre des Initiatives Océanes.

Nous tenons à remercier Monsieur AZIZA pour son investissement passionné, son travail bénévole auprès de nos élèves et sa bonne humeur !

La séance est levée à 20h05. Les points non abordés le seront au dernier conseil d'école de l'année début juin